

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement au Canada – Rapport 2024

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (**Investissements RPC, nous, notre et nos**) a publié le présent rapport conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* en vigueur au Canada (ci-après désignée la **Loi**). Le présent rapport porte sur l'exercice d'Investissements RPC qui s'est terminé le 31 mars 2024 (ci-après dénommé l'**exercice**).

À PROPOS D'INVESTISSEMENTS RPC

Investissements RPC est une société d'État fédérale canadienne créée par la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (L.C. 1997, ch. 40) (la **Loi sur l'OIRPC**). En vertu de la *Loi sur l'OIRPC*, toutes les actions d'Investissements RPC sont émises au ministre fédéral des Finances et sont détenues au nom de Sa Majesté du chef du Canada.

Organisme spécialisé dans la gestion de placements, Investissements RPC a pour mandat d'investir les fonds du Régime de pensions du Canada (ci-après dénommé **RPC**) qui ne sont actuellement pas utilisés pour verser les pensions de retraite. Le mandat législatif d'Investissements RPC consiste à : i) aider le RPC à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires que lui impose le RPC; ii) gérer les sommes transférés à Investissements RPC en vertu du *Régime de pensions du Canada* (L.R.C., 1985, ch. C-8) dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires du RPC; et iii) placer nos actifs en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir une incidence sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières. Au 31 mars 2024, Investissements RPC gérait un actif total net d'environ 632 G\$ CA. Des renseignements supplémentaires sur Investissements RPC et sur notre approche en matière d'investissement durable sont disponibles dans notre [rapport annuel](#) le plus récent ainsi que dans notre [rapport sur l'investissement durable](#).

En tant qu'organisme mondial spécialisé dans la gestion de placements, Investissements RPC maintient un vaste portefeuille diversifié d'actifs, dont certains peuvent être assujettis à des exigences de déclaration en vertu de la Loi. Comme les activités, les opérations, les profils de risque, les politiques et les mesures prises par Investissements RPC et nos sociétés en portefeuille diffèrent, nous avons eu des discussions avec nos sociétés en portefeuille qui répondent aux critères et qui sont assujetties à une obligation de déclaration en vertu de la Loi, afin qu'elles fassent une déclaration distincte.

NOS ACTIVITÉS ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nos activités de placement. Investissements RPC investit à l'échelle mondiale dans plusieurs catégories d'actif. Nous détenons des placements dans environ 55 pays, nous comptons plus de 300 partenaires en placement à l'échelle mondiale et nous investissons dans un large éventail de sociétés, y compris des entreprises dont les chaînes d'approvisionnement sont vastes et complexes et nécessitent des programmes d'approvisionnement responsable solides. À Investissements RPC, les facteurs liés à la durabilité, y compris les droits de la personne et l'approvisionnement responsable, sont intégrés dans nos cadres de gestion des placements et des actifs fondés sur le risque.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos activités de placement, veuillez consulter notre [rapport annuel](#).

Nos employés. Investissements RPC compte sur une équipe diversifiée de plus de 2 000 employés répartis dans plusieurs bureaux à l'échelle mondiale. Compte tenu de la nature de nos activités, notre milieu de travail est composé d'employés compétents et expérimentés. Nous adoptons également des pratiques d'embauche rigoureuses et faisons preuve de transparence en ce qui a trait aux pratiques d'emploi en raison de la taille de notre effectif et des systèmes et contrôles en place.

Notre chaîne d'approvisionnement. Investissements RPC n'achète généralement pas de biens autres que ceux qui sont nécessaires à l'exploitation de nos bureaux, comme les technologies de l'information et le matériel de bureau. La plus grande partie des dépenses des fournisseurs d'Investissements RPC concerne les sociétés de services professionnels dotées d'une main-d'œuvre qualifiée – notamment dans les domaines des services juridiques, comptables, fiscaux, des services bancaires d'investissement et des technologies de l'information – de même que d'autres conseillers et consultants pour appuyer nos activités. Dans une moindre mesure, nos fournisseurs de services comprennent également des compagnies aériennes, des hôtels ainsi que des services de nettoyage, d'entretien des immeubles, de sécurité, de messagerie et de restauration.

GOVERNANCE ET POLITIQUES

L'approche d'Investissements RPC en matière d'évaluation et de gestion des risques liés au travail forcé et au travail des enfants (ci-après dénommés **l'esclavage moderne**) dans nos activités de placement et dans sa chaîne d'approvisionnement implique l'intégration de pratiques commerciales durables dans nos structures de gouvernance ainsi que dans nos processus de placement et de gestion du risque.

Gouvernance

Investissements RPC s'engage à exercer une bonne gouvernance sur nos placements et sur les évaluations des risques liés au développement durable. Notre chef du développement durable est responsable de la supervision de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable à l'échelle de la société et préside le comité de l'investissement durable d'Investissements RPC, qui est un sous-comité de la haute direction de notre comité de la stratégie et du risque de placement. Le comité de l'investissement durable est composé de personnes chevronnées de l'ensemble de l'organisation et appuie le comité de la stratégie et du risque de placement dans la surveillance de tous les facteurs non financiers liés à la durabilité pour Investissements RPC. Nous comptons également des experts en développement durable au sein de l'organisation et nous soutenons l'intégration de facteurs liés à la durabilité à nos activités et opérations de placement.

Politiques, directives et normes

Investissements RPC fait face aux risques d'esclavage moderne au moyen des politiques, des directives et des normes suivantes :

- Notre [Code de déontologie](#) et nos [principes directeurs](#) s'appliquent à tous les employés, administrateurs, dirigeants et certains tiers, et définissent les valeurs et les attentes qui constituent la base de notre culture et le comportement attendu pour assurer les normes éthiques les plus élevées. Les violations réelles ou éventuelles du Code de déontologie, y compris tout manquement ou comportement illégal ou contraire à l'éthique, doivent être signalées afin que des mesures appropriées puissent être prises en vue d'examiner et de régler les problèmes. Il existe plusieurs méthodes pour signaler les problèmes, notamment au moyen de notre ligne de dénonciation.
- Notre [Politique en matière d'investissement durable](#) définit la façon dont Investissements RPC intègre les facteurs liés à la durabilité aux activités de placement et de gestion d'actifs dans le cadre de notre mandat législatif. La présente Politique est appliquée tout au long du cycle de vie des placements et dans l'ensemble des catégories d'actif lorsque lesdites considérations sont importantes pour le placement. En mars 2023, nous avons mis à jour la présente Politique afin de préciser que notre définition des facteurs liés à la durabilité comprend, sans s'y limiter, les droits de la personne et l'approvisionnement responsable.
- Nos [principes et directives de vote par procuration](#) donnent aux sociétés ouvertes dans lesquelles Investissements RPC détient des actions une idée de l'orientation probable du vote d'Investissements RPC à l'égard des questions soumises aux actionnaires, y compris les risques liés à la durabilité.
- Notre *norme relative à la gouvernance et à l'approvisionnement des fournisseurs* établit les

principes, les rôles et les responsabilités clés au sein d'Investissements RPC en ce qui a trait à l'identification, à la sélection, à l'accueil, à la gestion des risques et du rendement et au départ des fournisseurs. Elle définit également des mécanismes de surveillance et de production de rapports pour assurer le respect de la norme. Lorsque nous faisons appel aux services d'un nouveau fournisseur ou d'un fournisseur existant pour un type de mandat manifestement différent, un questionnaire sur les risques liés au fournisseur est rempli pour gérer certains risques associés au fournisseur. Au cours de l'exercice, le questionnaire a été modifié pour tenir compte des risques d'esclavage moderne.

MESURES PRISES POUR RÉDUIRE LES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE

Au cours de l'exercice, Investissements RPC a pris les mesures suivantes pour évaluer et gérer les risques d'esclavage moderne dans nos activités de placement et dans notre chaîne d'approvisionnement :

5. Nous avons mené une évaluation et une schématisation des risques d'esclavage moderne afin de contextualiser et de classer nos fournisseurs selon des niveaux de risque : faible, modéré et élevé.
6. Nous avons amélioré nos processus d'approvisionnement, notamment en ajoutant des processus d'évaluation des risques et de diligence raisonnable liés aux fournisseurs pour les risques d'esclavage moderne, et nous avons mis à jour notre questionnaire sur les risques liés aux fournisseurs et le modèle de demande d'offres.
7. Nous avons formé les employés clés sur les risques d'esclavage moderne et sur les exigences de la Loi, notamment en matière d'approvisionnement, de risque, juridique et de conformité, au moyen d'une formation obligatoire.
8. Nous avons intégré à nos modalités contractuelles normalisées des exigences destinées à nos fournisseurs de biens et de services afin qu'ils respectent les exigences contractuelles relatives à l'esclavage moderne. Ces nouvelles modalités sont appliquées lorsque cela est approprié et possible, et comprennent de préférence : i) un engagement de conformité de base; ii) un engagement de conformité plus normatif pour les contreparties à risque plus élevé; iii) une déclaration et une garantie rétrospectives; iv) une obligation de notification en cas de découverte d'esclavage moderne; et v) des droits de résiliation.

Diligence raisonnable

Nos activités de placement. À investissements RPC, nous nous efforçons d'investir dans des sociétés qui cherchent activement à améliorer leurs programmes d'approvisionnement responsable. Lorsque le risque est important, nous cherchons à déterminer si les sociétés en portefeuille et leurs fournisseurs directs sont plus à risque d'être exposés à des problèmes liés aux droits de la personne ou à l'environnement dans leurs chaînes d'approvisionnement. Nous exerçons une diligence accrue et communiquons avec elles pour combler les lacunes et déterminer les stratégies d'atténuation nécessaires.

Nous exigeons de nos sociétés fermées commanditées et de nos gestionnaires externes de portefeuille qu'ils remplissent notre questionnaire de contrôle diligent lié à la durabilité au début d'une relation avec Investissements RPC. Cela nous permet ainsi de déterminer comment nos partenaires intègrent ces considérations dans leurs activités de placement.

Lorsque nous effectuons un contrôle diligent de nos placements privés à risque de durabilité plus élevé, nous avons recours à un outil de diligence raisonnable en matière de durabilité qui nous aide à repérer les risques d'esclavage moderne, notamment :

- la conformité aux lois, aux normes ou aux règlements en matière de travail ou de droits de la personne et à la réglementation de lutte contre l'esclavage applicable;
- l'âge minimum de travail et les systèmes pour assurer le respect du salaire minimum légal;
- la présence de conditions de travail médiocres, dont les heures de travail et les conditions physiques;
- des contrats de travail adéquats;
- des renseignements sur les droits et les conditions d'emploi;
- des politiques et des pratiques pour garantir qu'aucun esclavage moderne ni aucune traite de personnes n'a lieu au sein de la société et de ses sous-traitants;
- les processus de la chaîne d'approvisionnement, y compris la sélection des principaux fournisseurs, la collaboration avec ceux-ci et la surveillance de ceux-ci, afin d'assurer le respect des directives en matière d'approvisionnement responsable.

Notre chaîne d'approvisionnement. Comme indiqué ci-dessus, au cours du présent exercice, Investissements RPC a entrepris une schématisation de nos fournisseurs directs afin de contextualiser et de classer les fournisseurs comme présentant un risque faible, modéré et plus élevé de pratiquer l'esclavage moderne et a intégré à nos processus d'évaluation des risques et de diligence raisonnable liés aux fournisseurs un cadre de transmission à une instance supérieure pour les fournisseurs considérés comme étant plus à risque de pratiquer l'esclavage moderne, en fonction de facteurs comme les secteurs, les régions géographiques ou d'autres facteurs de risque identifiés par les Nations Unies. Dans le cadre de ce processus amélioré, les fournisseurs visés par un risque de pratique d'esclavage moderne plus élevé font l'objet d'une diligence raisonnable accrue.

RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE DANS NOS ACTIVITÉS ET DANS NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nos activités de placement. Investissements RPC a mis l'accent sur les risques d'esclavage moderne dans certains secteurs et surveille l'évolution des secteurs de risque décrits ci-dessus afin de cerner où nous devons concentrer nos ressources. Depuis près de 10 ans, nous intervenons auprès de nos sociétés en portefeuille afin de mettre l'accent sur les droits de la personne. Pour plus de précisions, consultez notre [rapport sur l'investissement durable](#).

Notre chaîne d’approvisionnement et notre main-d’œuvre. Nous ne croyons pas qu’il y ait un risque accru d’esclavage moderne dans notre main-d’œuvre, qui est composée d’employés compétents engagés selon des pratiques d’embauche rigoureuses. Nous ne croyons pas non plus que la chaîne d’approvisionnement de nos activités internes représente un risque élevé d’esclavage moderne compte tenu de nos activités. La plupart de nos fournisseurs sont des cabinets de services professionnels et des sociétés de services aux entreprises qui offrent des services-conseils en matière de transactions et des services de contrôle diligent, et qui disposent de chaînes d’approvisionnement courtes et à faible risque pour ces services.

MESURES CORRECTIVES

En ce qui concerne les placements actifs dans notre portefeuille de placements, Investissements RPC communique avec nos sociétés en portefeuille par l’entremise de nos droits de gouvernance. Nous pouvons convenir de ne pas poursuivre ou maintenir des placements dans des sociétés si la stratégie de la direction ou le manque d’engagement à l’égard de questions liées à la durabilité (y compris les droits de la personne et l’approvisionnement responsable) mine la valeur à long terme ou le risque juridique de l’entreprise, ou lorsque les considérations liées à la marque et à la réputation découlant de facteurs liés à la durabilité peuvent avoir une incidence considérable et négative sur les rendements corrigés du risque prévus ou pour des considérations d’ordre juridique.

Conformément à notre Code de déontologie, tous les employés, dirigeants, administrateurs et certains tiers sont tenus de dénoncer et de signaler toute violation réelle ou éventuelle du Code de déontologie, y compris tout manquement ou comportement illégal ou contraire à l’éthique. Il existe plusieurs méthodes de signalement, notamment en s’adressant à un directeur, à notre service Gestion des talents, à nos collègues du Service juridique et de la Conformité ou à notre conseiller en déontologie, ou encore au moyen de la ligne de dénonciation. La ligne de dénonciation est disponible en ligne, par téléphone ou par courriel à l’échelle mondiale et en plusieurs langues, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elle est administrée par un tiers, et les signalements peuvent se faire de façon anonyme. Tout signalement reçu au moyen de la ligne de dénonciation sera transmis à notre équipe du Service juridique et de la Conformité à des fins d’évaluation et de correction, au besoin. Investissements RPC accorde de l’importance à votre parole et ne tolère aucune forme de représailles envers une personne ayant fait une déclaration en toute bonne foi. Au cours de l’exercice, Investissements RPC n’a repéré aucun signe d’esclavage moderne nécessitant la mise en place de mesures correctives. Par conséquent, aucune mesure n’a été prise pour remédier à l’esclavage moderne ou à la perte de revenus pour les familles les plus vulnérables en raison des mesures prises pour lutter contre l’esclavage moderne dans nos activités et dans notre chaîne d’approvisionnement.

FORMATION DES EMPLOYÉS

Les employés d'Investissements RPC bénéficient d'une formation continue obligatoire sur la culture, les valeurs et les principes directeurs qui s'appliquent à tous les employés d'Investissements RPC et doivent suivre le cours de formation sur le Code de déontologie et obtenir l'attestation associée tous les six mois. De plus, avec le soutien de tiers experts, au cours de l'exercice, nous avons élaboré et proposé une formation sur l'esclavage moderne et la Loi aux employés exerçant des fonctions de base qui sont les plus susceptibles d'être confrontés à l'esclavage moderne, compte tenu de leur rôle au sein d'Investissements RPC. Parmi les sujets abordés, mentionnons les risques associés à l'esclavage moderne, les attentes à l'égard de nos activités et de nos placements et les indicateurs d'esclavage moderne.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Notre cadre intégré de gestion du risque tient compte de tous les principaux risques qui pourraient avoir une incidence importante sur notre capacité à réaliser notre mandat et à atteindre nos objectifs stratégiques. Il est guidé en partie par le principe selon lequel nous respectons nos limites de tolérance au risque en surveillant nos expositions au risque. Nous examinons régulièrement l'efficacité de nos activités de gestion du risque par rapport aux principaux risques, y compris les facteurs liés à la durabilité, comme les droits de la personne et l'approvisionnement responsable, et avons recours à plusieurs mécanismes pour surveiller ces risques et en faire rapport à notre comité de la stratégie et du risque de placement et au comité des risques du conseil d'administration, entre autres. Nous menons également un programme d'audit interne axé sur les risques, qui implique de temps à autre l'audit des risques et des contrôles associés aux pratiques en matière de droits de la personne.

APPROBATION ET ATTESTATION

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, conformément à l'article 11 (4)(a) de la loi, comme en témoigne la signature exécutoire du président du conseil.



Nom : Dean Connor

Titre : Président du conseil d'administration de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

Date : 30 mai 2024

J'ai le pouvoir d'agir au nom de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.